



Appel d'offres

Planification stratégique 2022-2027

Le Centre de santé communautaire de l'Estrie (CSCE) est un organisme à but non lucratif dont le mandat est d'offrir à la population francophone de l'Est ontarien des services de santé physique, de santé mentale et de santé communautaire. Son siège social est situé à Cornwall avec des points de services à Alexandria, Bourget, Chrysler, Embrun et Limoges. Entité autonome possédant son propre conseil d'administration, le CSCE dispose, pour appliquer son mandat d'un budget de plus de 11 millions de dollars par année, de près de 100 employés et d'une grande variété de programmes et de services.

Étendue et exigences du projet

1. Général

Le CSCE est à la recherche d'un consultant ou d'une firme de consultants pour entreprendre son prochain exercice de planification stratégique. Le secteur de la santé étant constamment en effervescence et en transformation, le CSCE souhaite amorcer dans les prochains mois un exercice de planification stratégique afin de faciliter et de maximiser la mise en œuvre des orientations et des objectifs de son organisation pour les cinq prochaines années. Il doit également assurer l'arrimage de son exercice de planification avec l'environnement des équipes Santé Ontario, des défis budgétaires, de l'avancement de l'équité, de l'après-pandémie, de la santé numérique et des défis reliés au recrutement et à la rétention de ressources humaines francophones qualifiées.

2. Portée du projet

Le CSCE accepte actuellement les offres visant à :

- a) Réaliser une analyse de l'environnement externe et des principaux enjeux du système de santé local, régional et provincial.
- b) Proposer un processus de consultation participatif et d'engagement auprès des communautés desservies, et des agences et organismes partenaires.
- c) Évaluer les meilleures pratiques dans le secteur des soins de santé communautaire.

3. Livrables

En collaboration avec le conseil d'administration et la direction générale, le titulaire doit :

- a) Réaliser dans le contexte du CSCE, une analyse de l'environnement externe et des principaux enjeux du système de santé local, régional et provincial.
- b) Concevoir et mettre en œuvre un processus pour consulter et engager :
 - Les communautés desservies;
 - Les membres;
 - La clientèle;
 - Les agences et organismes partenaires;
 - Le conseil d'administration;
 - La direction générale et l'équipe de gestion;
 - Le personnel.
- c) Préparer et présenter au conseil d'administration et à la direction générale le résultat des consultations incluant :
 - Une évaluation des forces du CSCE en ce qui concerne la capacité de réaliser ses objectifs et ses stratégies;
 - Une identification des lacunes et des problèmes;
 - Des recommandations et la présentation d'options stratégiques réalistes et engageantes;
 - Une évaluation de la pertinence de la vision, de la mission et des valeurs organisationnelles actuelles de l'organisation et les inconvénients de chaque recommandation.
- d) Préparer, présenter et valider les orientations et le plan de mise en œuvre du plan stratégique au conseil d'administration.
- e) Proposer et préparer les outils de suivi (tableaux de bord) pour le conseil d'administration, la direction générale et les différentes équipes du CSCE.

4. Expérience idéale

Le consultant ou les membres d'une équipe de soutien collaborant à la soumission de cet appel d'offres doivent posséder les qualifications suivantes :

- a) Expérience confirmée dans le domaine de la planification stratégique dans le secteur sans but lucratif francophone, en particulier celui des centres de santé communautaire.

- b) Expérience confirmée dans la conception, l'animation, la participation, la présentation et la mise en œuvre d'enjeux stratégiques dans le secteur de la santé communautaire.
- c) Expérience confirmée en évaluation d'enjeux stratégiques dans le secteur de la santé en français.
- d) Innovation, flexibilité et ouverture à la contribution des acteurs clés et du personnel.

5. Réponse à l'appel d'offres

Le CSCE demande que les soumissions comprennent les éléments suivants :

- Expériences et qualifications pertinentes par rapport aux exigences;
- Portée, approche et méthodologie;
- Approche de gestion de projet et plan de travail proposé;
- Structure d'organisation de l'équipe et rôles du personnel de soutien;
- Calendrier proposé;
- Calendrier de disponibilité;
- Description des livrables;
- Trois références.

Si des mesures d'adaptation en raison d'un handicap sont nécessaires pendant le processus de demande, un courriel doit être envoyé à la personne-ressource indiquée dans le présent appel d'offres afin que des dispositions puissent être prises.

6. Programme

Veuillez noter que les dates et les événements en lien avec cet appel d'offres peuvent changer à la seule discrétion du CSCE. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur offre ou leurs questions à Monsieur Marc Bisson, directeur général du CSCE, à m.bisson@cscestrie.on.ca.

- | | |
|--|-------------------------------|
| • Date d'émission de l'appel d'offres : | 24 septembre 2021 |
| • Date de clôture de la période de questions : | 8 octobre 2021 |
| • Date de clôture de l'appel d'offres : | 22 octobre 2021 à 12 h |
| • Date prévue d'attribution du contrat : | 1 ^{er} novembre 2021 |
| • Date de début prévue : | 15 novembre 2021 |

7. Budget

Toutes les offres doivent inclure un budget pour compléter les livrables demandés. Le budget doit respecter les éléments suivants :

- a) Il doit comprendre les détails, y compris les taux horaires ou de projet, les heures estimées et les dépenses supplémentaires estimées.
- b) Le prix doit refléter la capacité financière d'un organisme à but non lucratif.
- c) Tous les coûts liés à la réponse à cet appel d'offres sont à la charge du consultant.

8. Critères d'évaluation de l'offre

Les offres soumises seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité et innovation de l'approche et de la méthodologie proposée (25 %);
- Approche de gestion de projet et plan proposé (35 %);
- Expérience pertinente (25 %);
- Prix et rapport qualité/prix proposés (15 %).

9. Attribution du contrat

Le CSCE choisira et informera le fournisseur retenu répondant aux exigences spécifiées dans l'appel d'offres. L'ensemble de l'offre du fournisseur sélectionné sera évalué sur la base des réponses aux informations demandées dans l'appel d'offres. Le fournisseur retenu sera invité par écrit à conclure une entente avec le CSCE.

10. Défaut de conclure un accord

Si le fournisseur sélectionné ne parvient pas à exécuter l'accord dans un délai de 15 jours à compter de l'avis de sélection, le CSCE peut, à sa seule et absolue discrétion et sans encourir aucune responsabilité, annuler la sélection de ce fournisseur.

11. Notification aux autres fournisseurs

Une fois qu'un accord est signé par le fournisseur retenu et le CSCE, les autres fournisseurs seront avisés par écrit de l'attribution du contrat au fournisseur retenu.

12. Conflit d'intérêts

La divulgation de tout conflit d'intérêts des membres de l'équipe est requise et nous mettons à votre disposition un plan de gestion des conflits (voir l'Annexe 1 ci-jointe).

Conditions générales

1. Le CSCE se réserve le droit de discuter des soumissions et de demander des renseignements supplémentaires aux soumissionnaires.
2. Le CSCE se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute partie de la soumission ou même toute la soumission.
3. Le CSCE a l'intention d'adjuger le contrat en réponse à cet appel d'offres au fournisseur qui présentera l'offre ayant la meilleure valeur qualité/prix tout ayant été considéré. Le CSCE n'est donc pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune offre.
4. Le CSCE ne sera pas responsable des coûts engagés par les soumissionnaires dans la préparation de leur soumission.
5. La soumission et les documents qui l'accompagnent présentés avant la date limite de réception fixée aux présentes deviennent la propriété du CSCE et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

Veuillez consulter l'Annexe 2 ci-jointe pour plus d'information.

Accès à l'information et protection de la vie privée

L'offre est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les soumissionnaires doivent désigner les renseignements confidentiels dans la soumission.

Droits d'auteur

Le fournisseur retenu garantit au CSCE que tout produit, matériel et service fournis au contrat n'enfreignent pas de droits d'auteur, de plans, de devis ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'une autre personne.

Invitation à soumettre une offre de services

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur offre de services à Monsieur Marc Bisson, directeur général du CSCE, à m.bisson@cscestrie.on.ca, avant le **22 octobre 2021 à 12 h.**

Information : 613 937-3132, poste 231
m.bisson@cscestrie.on.ca

www.cscestrie.on.ca



ANNEXE 1 : Formulaire de conflit d'intérêts

☐ **Déclaration d'absence de conflit d'intérêts** (cochez la case si l'énoncé est applicable)

Je, _____, déclare n'avoir eu aucun conflit d'intérêts lors de la préparation de la soumission OU déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts prévisible dans l'exécution des obligations contractuellement envisagées dans l'appel d'offres.

☐ **Déclaration de conflit d'intérêts** (cochez la case si l'énoncé est applicable)

Je, _____, déclare qu'il existe un conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à la préparation de la soumission OU déclare prévoir un conflit d'intérêts réel ou potentiel dans l'exécution des obligations contractuelles envisagées dans l'appel d'offres.

Description de la situation
Je, soussigné(e), estime être en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel pour les motifs suivants :

Signature du déclarant :

Date : _____

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Un conflit d'intérêts résulte d'une situation dans laquelle les intérêts personnels et/ou professionnels d'une personne pourraient avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son jugement ou ses actions.

Exemples de conflits d'intérêts

Vous avez un conflit d'intérêts si un intérêt personnel entre, peut entrer ou peut être perçu comme pouvant entrer en conflit avec les intérêts de l'organisme. Un conflit d'intérêts peut être lié à des questions personnelles comme :

- *Un poste de direction ou un autre emploi;*
- *Un intérêt pécuniaire ou autre dans une entreprise ou une profession;*
- *La propriété d'actions;*
- *Des intérêts bénéficiaires dans une fiducie;*
- *Des liens ou des rapports professionnels avec d'autres organismes;*
- *Des liens personnels avec d'autres groupes ou organismes, ou des liens de parenté.*



ANNEXE 2 : Modalités de contrat

Après l'émission de l'appel d'offres, le représentant du client est Monsieur Marc Bisson, directeur général. Il est interdit aux fournisseurs de communiquer avec tout autre membre du personnel pour obtenir des informations concernant le présent appel d'offres, le processus d'appel d'offres ou pour démontrer ou justifier les services du fournisseur ou relayer les autres avantages de faire affaire avec le Centre de santé communautaire de l'Estrie (CSCE). Il n'est pas approprié que le fournisseur entame un contact avec un membre ou un représentant du client ou tout autre membre du personnel, sauf sur demande expresse du représentant du client. Veuillez noter qu'il n'est pas approprié que le fournisseur s'engage à divertir un membre du personnel lié au présent appel d'offres. Tout fournisseur qui ne se conforme pas à cette exigence sera disqualifié du processus d'appel d'offres.

Droits du CSCE

En plus de tout autre droit mentionné ou de tout autre droit pouvant être impliqué dans les circonstances, sans responsabilité, coût ou pénalité pour le CSCE, le CSCE peut à tout moment avant ou après la date de clôture de l'appel d'offres :

- a) Renoncer aux formalités et accepter les propositions qui satisfont en grande partie aux exigences du présent appel d'offres;
- b) Renoncer aux irrégularités dans la proposition de tout fournisseur;
- c) Vérifier les références autres que celles fournies par un fournisseur;
- d) Disqualifier un fournisseur dont la proposition contient de fausses déclarations ou toute autre information inexacte ou trompeuse;
- e) Disqualifier un fournisseur ou la proposition d'un fournisseur qui s'est livré à une conduite interdite par le présent appel d'offres;
- f) Accepter ou rejeter une proposition si une seule proposition est soumise;
- g) Sélectionner un fournisseur autre que celui dont la proposition reflète le prix le plus bas;
- h) Annuler ce processus d'appel d'offres à tout moment;
- i) Annuler cet appel d'offres et émettre un nouvel appel d'offres pour les mêmes services ou des services similaires;
- j) Discuter avec tout fournisseur de conditions différentes ou supplémentaires à celles envisagées dans le présent appel d'offres ou dans la proposition de tout fournisseur;
- k) Accepter la proposition d'un fournisseur telle quelle ou négocier avec tout fournisseur de nouvelles exigences ou conditions, ou des changements jugés nécessaires par le CSCE;
- l) Rejeter une ou toutes les propositions à la discrétion absolue du CSCE;
- m) Se réserver le droit de demander des éclaircissements et informations supplémentaires aux fournisseurs après la date limite de soumission des offres. La réponse reçue par le CSCE d'un fournisseur doit, si elle est acceptée, faire partie intégrante de la soumission de ce fournisseur;
- n) Se réserver le droit de vérifier toute déclaration ou réclamation du fournisseur par tout moyen que le CSCE juge approprié et rejeter toute déclaration ou réclamation du fournisseur, si, de l'avis du CSCE, la déclaration ou la réclamation semble injustifiée ou non crédible.
- o) Tout amendement ou supplément à cet appel d'offres sera communiqué aux parties intéressées de la même manière que cet appel d'offres a été publié. Toute référence à l'appel d'offres dans ce document signifiera le présent appel d'offres et tous les addenda, modifications ou suppléments, le cas échéant.



Addendum

Un fournisseur peut retirer ou modifier sa proposition à tout moment avant la date de clôture de l'appel d'offres par avis écrit au représentant du client.

Coûts des propositions

Le CSCE n'assume aucune responsabilité pour les coûts des fournisseurs associés à la préparation et à la présentation de son offre.

Confidentialité

Tous les renseignements distribués dans le cadre du présent appel d'offres sont confidentiels, doivent être utilisés dans le seul but de compléter les soumissions et ne doivent être utilisés à aucune autre fin, à moins que le CSCE ait donné au préalable un consentement écrit. Tout le matériel ainsi que les informations distribuées demeureront la propriété de CSCE et pourront être utilisés à sa discrétion.

Loi applicable

L'appel d'offres, l'offre du fournisseur et tous les documents qui devront être signés par les parties conformément à celui-ci seront régis par les lois de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent, sans référence à leurs principes respectifs de conflit de lois.